

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5980

commission principale : domaine et administration générale

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir au Conseil une demande de permis de construire pour pouvoir exécuter des travaux d'aménagement dans l'hôtel de communauté.

Il est envisagé de modifier l'entrée et le hall de l'hôtel de communauté afin de permettre un meilleur accueil du public et un contrôle renforcé des accès du bâtiment. Ces travaux sont estimés à 3 MF TTC.

S'agissant d'un établissement recevant du public et les travaux modifiant l'entrée, un permis de construire est nécessaire.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il convient d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, cette demande pour le site précité, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer la demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

2° - La dépense en résultant, évaluée à 3 MF TTC, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 231 320 - fonction 020 - opération 0107 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572600.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,